

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE**  
**LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 DECEMBRE 2016**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

" " présents : 22  
" " ayant donné pouvoir : 5  
" " votants : 27

Date de la convocation : 09/12/2016

Date de l'affichage : **23 DEC. 2016**

**PRÉSENTS** : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. PERNOT, Mme TBATOU, M. BONJOUR, Mme BADOR, M. BINDA, Mme DOUARD, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, Mme JANIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. MIGNOTTE, M. DUPREZ, M. LENG, Mme RAME.

**EXCUSES** : Mme BENOIT (donne pouvoir à M. GRENIER), M. CUSENIER (donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ), M. BERNARD (donne pouvoir à M. SAILLARD), M. BOUVET DIT MARECHAL (donne pouvoir à M. TISSOT), Mme GUICHARDIERE (donne pouvoir à M. DUPREZ), Mme MILLET, Mme SEGUIN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Sandrine Bador.

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Mme Sandrine Bador est nommée secrétaire de séance.

-----

**M. le Maire.**- Première chose : vous avez tous devant vous un petit livre de « Framboise » de Françoise Poulet. Il vous a été distribué et vous pourrez également le trouver à la bibliothèque et dans les écoles.

Vous avez tous reçu la convocation au Conseil municipal.

Je dois vous présenter les excuses de Monsieur Alain Cusenier qui donne pouvoir à David Dussouillez. Serge Bouvet donne pouvoir à Pascal Tissot. Ghislaine Benoît, qui est souffrante ce soir, donne pouvoir à Pascal Grenier. Antoine Bernard me donne pouvoir. Catherine Guichardière donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis Duprez.

-----  
**Adoption de l'ordre du jour**

**M. le Maire.**- Adoption de l'ordre du jour : cela ne pose pas de problème.

-----  
**Adoption du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2016 qui vous a été adressé le 16 novembre 2016**

**M. le Maire.**- Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 3 novembre qui vous a été adressé par mail le 16 novembre.

Y a-t-il des remarques et des questions sur ce compte rendu ? Il n'y a pas de questions. Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

**Mme Ramé.**- Je ne prends pas part au vote puisque j'étais absente.

**M. le Maire.**- Mme Ramé ne prend pas part au vote.

-----  
**M. le Maire.**- Le secrétaire de séance sera Madame Sandrine Bador.

-----  
**Remerciements et communications diverses**

**M. le Maire.**- Le collège des Louataux remercie pour l'accueil et la disponibilité réservée aux élèves de 6<sup>ème</sup> pour la visite de la mairie.

Les cinq classes de 6<sup>ème</sup> sont venues visiter la mairie. On les a accueillis, c'était sympathique.

Le Groupement de Gendarmerie Départementale du Jura remercie pour la mise à disposition de l'Oppidum ainsi que l'engagement et l'implication des services municipaux pour le bon déroulement de la cérémonie de la Sainte Geneviève.

France Télévisions remercie pour le soutien, l'implication et la participation de la Ville de Champagnole au Téléthon 2016.

Les élèves du projet Erasmus + du lycée Paul Emile Victor remercient pour l'accueil des partenaires européens en Mairie.

Quelques dates à vous communiquer, principalement des cérémonies de vœux :

- Le 7 janvier à 11 heures : ce sont les vœux du Maire et du Conseil municipal à la population à l'Oppidum.

- Vendredi 13 janvier 2017 à 19 heures : Vœux au personnel communal, même endroit.

- Vendredi 20 janvier 2017 à 18 heures 30 : Vœux de Madame le Député.

- Mardi 24 janvier 2017 à 18 heures 30 : Vœux de la Communauté de Communes.

- Mercredi 25 janvier 2017 à 19 heures 30 : Vœux aux associations champagnolaises.

Un document vous a été remis.

## Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

**M. le Maire.**- Il s'agit de renonciations au droit de préemption, comme cela se fait habituellement.

---

### HUITIÈME COMMISSION : FINANCES

#### 1. Suppression du budget annexe de la salle des fêtes

**M. le Maire.**- Je donne la parole à Monsieur Pascal Tissot.

**M. Tissot.**- "Par arrêté municipal du 24/12/2002, il a été créé un budget annexe « salle des fêtes ».

Cette création était obligatoire à l'époque suite à l'assujettissement à la TVA des recettes de location de la salle.

Depuis, l'individualisation des recettes et des dépenses de l'activité est devenue possible à l'intérieur du budget principal en distinguant l'activité sur des séries spéciales de bordereaux.

La pertinence de tenir un budget annexe n'est donc plus justifiée.

La commission des finances réunie le 6 décembre dernier a donné un avis favorable à la suppression du budget annexe de la salle des fêtes au 31/12/2016.

Par mesure de simplification, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver :

- La dissolution du budget annexe « salle des fêtes » au 31/12/2016
- D'autoriser Madame le Receveur Municipal à procéder aux opérations comptables de reprise de l'actif et du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la ville au terme des opérations de liquidation."

Ceci est fait pour plus de simplicité ainsi que plus de cohérence.

**M. le Maire.**- C'est un budget annexe. Dans le cadre du rétablissement des finances de l'Etat, nous sommes taxés sur tous les budgets M14. C'est une opération comptable sachant que, dans le budget annexe de l'Oppidum, on mettait une subvention du budget général de 100 000 €. La salle des fêtes était déficitaire, ce qui est le cas pour toutes celles de France. Ces 100 000 € étaient dans le budget général, ils nous ont été pris dans le cadre du redressement des finances de l'Etat et comme le budget de l'Oppidum est un budget M14, l'Etat a également prélevé à ce titre. On payait donc deux fois sur ces 100 000 €. Voilà la principale raison de la suppression de ce budget.

Y a-t-il des questions ?

**M. Tissot.**- Je mets au vote : y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

---

#### 3. Création du budget annexe lotissement « sur Valières »

**M. le Maire.**- Nous allons faire une petite inversion afin de commencer par créer le budget annexe « sur Valières » avant de le voter ensuite, c'est préférable.

**M. Tissot.-** "Afin de poursuivre l'urbanisation du secteur Nord-Ouest de la ville, il est proposé la création d'une nouvelle tranche de lotissement au lieu-dit « sur Valières » à proximité des lotissements en Gravières et en Champagne.

La commission des Finances réunie le 6 décembre dernier a approuvé la création du budget à l'unanimité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la création du budget annexe du lotissement « sur Valières »"

**M. le Maire.-** On le verra en détail au moment de le voter.

**M. Tissot.-** Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

-----

## **2. Budgets Primitifs 2017 et vote des taux d'imposition 2017**

**M. le Maire.-** Nous passons donc au Budget Primitif. Nous allons voter cinq budgets. Nous n'allons pas tous les voter, les budgets annexes seront votés plus tard car on attend que certains soient clos. On les passera au printemps.

Vous avez tous eu le rapport détaillé de la commission des Finances. Je vais commencer par détailler les opérations d'investissement et Pascal Tissot vous présentera le budget de fonctionnement.

Vous avez pu remarquer que nous ne voterons pas les 4 budgets lotissements en cours lors de cette séance, car il est préférable de les voter après avoir intégré les résultats 2016, ce qui n'est pas possible en décembre.

Ils seront votés lors d'un prochain conseil (lors du 1er trimestre 2017).

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vous précise que nous avons élaboré le projet du BP 2017 en fonction des éléments suivants :

- Le gel des 3 taux communaux d'imposition : taxe foncière, taxe d'habitation et la TEOM.
- Limiter l'emprunt à hauteur de 500 000 €.
- Tenir compte des 150 000 € de prélèvements supplémentaires de l'Etat (100 000 € de baisse de DGF et 50 000 € de prélèvement FPIC).

Merci d'ouvrir vos commentaires à la page 1.

Le Budget Primitif 2017 s'équilibre à 11,38 millions d'euros (11,39 millions en 2016) soit 2 580 000 € d'investissement et 8 800 000 € de fonctionnement. Nous sommes à - 300 000 € de fonctionnement par rapport à l'an dernier, c'est le point marquant.

### **INVESTISSEMENT**

Page 2 les recettes d'investissement par origine.

Sur les 2,6 millions de recettes d'investissement, on retrouve 1/3 de recettes de cessions de terrain, 30 % d'autofinancement et le reste concerne l'emprunt, les subventions d'investissement et le FCTVA et la taxe d'aménagement.

**M. Tissot.-** Merci Monsieur le Maire pour ces explications détaillées.

Je vais essayer d'être aussi synthétique que Serge Bouvet pour la section de fonctionnement, sur les budgets annexes.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre à 8 800 000 €, soit 300 000 € de moins qu'en

2016.

Page 5 - le graphique avec le détail par chapitre.

Forte baisse des dépenses de personnel (- 350 000 € par rapport aux prévisions 2016 et - 50 000 € par rapport au réalisé 2016)

Baisse des charges financières (- 36 000 €) suite à la diminution de l'annuité.

Augmentation des charges à caractère général (+120 000 €) lié à l'intégration du budget salle des fêtes (+ 95 000 €).

Augmentation et diminution des charges exceptionnelles et des participations liées à la modification de l'article de comptabilisation du reversement de la TEOM.

Augmentation du virement à la section d'investissement (+135 000 €).

Pages 6 à 8 - le détail des dépenses article par article.

Chapitre 011 charges à caractère général.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, nous l'avons fait en commission des finances et vous avez pu en prendre connaissance en lisant le rapport qui était joint au budget.

Ce qu'il faut retenir, c'est que l'augmentation des dépenses est liée à l'intégration du budget salle des fêtes (+ 95 000 €), et le changement d'imputation comptable des 60 000 € de remboursement des frais de personnel du service informatique à la communauté de communes.

Ce montant est comptabilisé au chapitre 011 en 2017 et au chapitre 012 en 2016.

Chapitre 012 charges de personnel

Forte diminution déjà observée sur 2016, puisque le réalisé est estimé à 4,2 millions d'euros.

La diminution correspond aux départs en retraite non remplacés au cours de l'année 2016 et ceux à venir pour l'année 2017.

La plupart des postes non remplacés concernent les services techniques, le restaurant municipal et également l'école de musique.

Chapitre 022 dépenses imprévues

Augmentations des prévisions (+ 30 000 €) afin de faire face aux imprévus.

Chapitre 042 amortissements + 55 000 €

Amortissement de la balayeuse et de la participation versée à la Comco pour l'école du boulevard.

Chapitre 65 autres charges de gestion courante – 897 184 €.

Il s'agit essentiellement du changement d'imputation du reversement de la TEOM pour un peu moins de 600 000 € qui est comptabilisé au chapitre 014 cette année.

Disparition de la subvention d'équilibre versée sur le budget annexe de la salle des fêtes (- 100 000 €).

Augmentation de la subvention d'équilibre versée au CCAS suite aux travaux de rénovation du foyer André Socié.

Chapitre 66 charges financières

Baisse de l'annuité en 2016.

Chapitre 014 atténuations de produit

Inscription des crédits pour le reversement de la TEOM (596 876 €)

Estimation à la hausse de la contribution au FPIC (50 000 €).

Aucun service d'Etat n'a été en mesure d'estimer le montant de la contribution 2017.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 4,90 %. (après une diminution de 1,03 % en 2016).

Je m'arrête un instant sur ce chiffre.

Nous avons réussi à réduire nos dépenses de fonctionnement pour pouvoir assumer les nouveaux prélèvements (100 000 € de contribution au redressement des finances publiques et 50 000 € de prélèvement FPIC), mais également pour renforcer notre marge d'autofinancement, puisque celle-ci augmente de près de 200 000 €).

C'est encourageant.

Nous passons maintenant aux recettes de fonctionnement.

Page 11- le graphique des recettes par chapitre.

Diminution des recettes de dotations et compensation d'Etat qui représentent moins de 20 % des recettes totales.

Diminution des produits des services (plus de remboursement de frais de personnel du budget salle des fêtes)

Augmentation des autres produits (intégration des locations de la salle des fêtes)

Page 12 et 13 - le détail des recettes de fonctionnement par article.

Chapitre 70 produit des services.

Diminution de 70 000 € liée à la fin du remboursement des frais de personnel (budget salle des fêtes).

Augmentation du produit des ventes de bois (+60 000 €)

Chapitre 73 impôts et taxes

Augmentation plus limitée de la fiscalité cette année, la revalorisation des bases fiscales n'étant que de + 0,4 % (entre 1 et 2 % les années précédentes).

Chapitre 74 dotations et participations

Diminution de 100 000 € de la DGF (CRPF).

Chapitre 75 autres produits de gestion courante

Augmentation des loyers dus à l'encaissement des locations de l'Oppidum (+ 45 000 €).

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 3,30 % par rapport à 2016 (-5,90 % en 2016).

Cette année, plus de budget salle des fêtes et uniquement le nouveau budget du lotissement communal « sur valières ».

**M. le Maire.**- Est-ce qu'il y a des questions sur le budget principal de la commune avant de passer aux budgets annexes ?

Nous en venons à la section de fonctionnement.

**M. Duprez.**- Page 12, ligne 73-23 j'ai découvert un sigle : FNGIR, je ne sais pas ce que c'est.

**Intervenant.**- Fonds national de garantie individuelle des ressources.

**M. Jacquier.**- C'est une compensation qui remplace les dotations sur la taxe professionnelle sur la part salariale.

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions sur le budget général ? Non.

BP 2017 du Service de l'eau (pages 16 et 17)

La section de fonctionnement s'élève à 102 000 € (+ 2 000 € par rapport à 2016).

Le volume vendu est maintenu à 430 000 m<sup>3</sup>.

Le prix de la part communale au M<sup>3</sup> d'eau reste fixé à 0.2058 €/m<sup>3</sup> depuis 2000.

La section d'investissement s'équilibre à 141 000 €. (141 000 € en 2016).

Comme chaque année, un programme de travaux est autofinancé pour un montant de 146 213 € cette année.

Les deux canalisations qui alimentent la commune à partir de la source de la Papeterie ont été construites il y a 80 et 130 ans.

Il sera donc nécessaire d'envisager des travaux pour sécuriser les conduites.

Ces travaux pourraient être financés par emprunt sans remettre en cause l'équilibre du budget.

BP 2017 DE LA REGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE (pages 18 à 20)

La section de fonctionnement s'équilibre à 210 000 € (200 000 € en 2016), avec 25 030 € de charges à caractère général, 35 000 € de remboursement de personnel, 31 850 € de dotation aux amortissements, 66 000 € d'impôt société et 3 869 € de charges financières.

Les charges de personnel ont été revues à la hausse, l'augmentation de la production nécessitant un peu plus de suivi et de surveillance des installations.

Les amortissements diminuent par rapport à 2016 (fin d'amortissement pour des études et de l'outillage).

Réduction du reversement de l'excédent au budget annexe (90 111 € au BP 2016 pour 8 251 € en 2017).

Cette différence est liée à l'augmentation importante de l'impôt société (IS) qui passe de 10 000 € à 66 000 € pour 2017.

Les 66 000 € correspondent à 26 000 € de solde sur 2016 et 40 000 € de prévus pour 2017.

Pour réduire le montant de l'IS, il est nécessaire d'investir.

Lors du conseil d'exploitation de la régie qui s'est réuni le 8/12/16 (et qui a validé le projet de BP 2017), il a été envisagé de réaliser de nouveaux travaux en 2017 (installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du club house du tennis et sur le toit de l'Oppidum).

Les estimations sont en cours et les projets seront affinés en fonction de la possibilité d'obtenir des subventions au titre du plan territoire énergie positive pour la croissance verte.

Le cas échéant, une ouverture de crédit sera proposée au cours du 1er trimestre 2017.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 210 000 € (192 000 € pour la vente de l'électricité hydraulique et 18 000 € pour l'électricité photovoltaïque).

La section d'investissement s'équilibre à 31 850 €, somme produite par l'amortissement.

Une étude sur la source (alimentation en eau du bâtiment) est réinscrite pour 2 000 € à l'article 2031 et une provision de 7 100 € au 2315 (dont 5 500 € pour le remplacement de l'escalier qui n'a pas été remplacé cette année).

Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Tissot.**- BP 2017 DU RESTAURANT MUNICIPAL (pages 21 à 23)

La section de fonctionnement (page 22) s'équilibre à 608 000 € (643 000 € en 2016).

Les dépenses sont en diminution, tout comme en 2015 à cause de la diminution des repas servis au self et aux foyers logements.

On note une diminution des frais de personnel (- 25 000 €) lié aux départs en retraite non remplacés.

Les ventes de repas et les prestations ville sont estimées à 607 800 € (642 800 € au BP 2016).

La section d'investissement s'équilibre à 12 940 € (page 23).

Les achats de matériel seront effectués en fonction des besoins.

Les recettes proviennent des amortissements.

Y a-t-il des questions ?

**M. le Maire.-** Budgets 2017 Lotissement (page 24)

L'an passé, afin de réduire les écritures d'ordres et les décisions modificatives, il avait été convenu avec Mme Gautrot, d'intégrer les résultats 2015 dans les BP 2016.

Les BP 2017 des lotissements en cours seront votés dans le cours du 1er trimestre 2017, lorsque les résultats 2016 seront connus.

Page 24 - création du budget lotissement « sur Valières »

Afin de poursuivre l'urbanisation du secteur Nord-Ouest de la ville, il est proposé la création d'une nouvelle tranche de lotissement au lieu-dit sur Valières à proximité des lotissements en gravières et en Champagne.

D'une superficie de 56 000 m<sup>2</sup>, ce lotissement comportera à son terme plus de 60 parcelles avec une capacité de 80 logements.

Les prévisions de 655 000 € inscrites en achat de terrains concernent pour la plupart des terrains déjà achetés ou en cours d'acquisition sur le budget principal (acquisition consorts Di Pascale et Chauvin et de l'indivision des Consorts Pernot et Brocard en cours).

Une estimation de 985 000 € est inscrite à l'article 605 pour les sondages archéologiques et les travaux de viabilisation.

L'équilibre du budget est assuré par l'inscription d'un emprunt de 1 640 000 €.

J'ai terminé. Avez- vous des questions ?

**M. Duprez.-** Nous n'avons pas de questions. Nous avons attentivement regardé les propositions qui ont été faites. Dans la mesure où c'est votre premier budget, nous nous abstiendrons et nous verrons ce qu'il en est à la fin de l'année.

**M. le Maire.-** Si vous n'avez plus de questions, nous allons passer au vote :

Budget général :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 4 abstentions.

Maintien des taux d'imposition pour 2017 :

TAXE D'HABITATION 10.73 %,

TAXE SUR LE FONCIER BATI 19.46 %

TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 42.65 %

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Pas d'abstention.

Unanimité.

Budget Annexe de l'eau :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 4 abstentions.



Budget Annexe de la régie municipale de production d'électricité :  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ? 4 abstentions.

Budget Annexe du restaurant municipal :  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ? 4 abstentions.

Budget Annexe du lotissement « sur valières » :  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ? 4 abstentions.  
Je vous remercie.

-----

#### **4. Décisions Modificatives n° 3/2016 budget principal et budget eau**

**M. Tissot.**- "Il s'agit d'une ouverture de crédit (16 537 €) à l'article 10226 en dépenses d'investissement afin de pouvoir rembourser des taxes d'aménagement déjà perçues et dont les permis de construire ont été modifiés ou annulés.

La dépense est compensée par une ouverture de crédit au même article mais en recette d'investissement (les prévisions inscrites au BP 2016 étant inférieures aux encaissements).

Décision Modificative n° 3/2016 Budget Eau.

Ouverture de crédit pour compléter les inscriptions du BP 2016, il manquait 4 700 € à l'article 2315 en dépenses d'investissement.

Les crédits nécessaires sont repris à l'article 203 (frais d'études) en dépenses d'investissement pour 3 000 € et à l'article 604 (études prestations de services) en dépense de fonctionnement pour 1 700 €.

Le projet de la DM 3 a été validé en commission des Finances le 6 décembre dernier.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative n° 3/2016."

Y a-t-il des questions ?  
Y a-t-il des oppositions ?  
Y a-t-il des abstentions ?  
Merci.

-----

#### **5. Admission en non-valeur**

**M. Tissot.**- "A la demande de Madame le Receveur Municipal de Champagnole, et après avis favorable de la commission des Finances réunie le 6 décembre dernier, il est proposé au Conseil municipal d'admettre les créances suivantes en non-valeur :

Titre 124 de 2007 et 765/2009 pour 60,70 € carte de bus (personne décédée et succession close)

Titre 7016 de 2007 pour 88 € (liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actif)

Titre 977 de 2008 pour 68,71 € publicité bulletin municipal (liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actif)

Titre 145 de 1995 pour 213,09 € publicité bulletin municipal (liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actif)

Titres 616/2009, 340/2010, 655/2011 frais de garderie périscolaire et livres non rendus

pour un montant total de 72 € (procédure de surendettement)  
 Titre 323/2010 pour 10,50 € prestation ALSH (procédure de surendettement)  
 Titre R 3 183/2011, R 9949-171/2011, R200-181/2011 centre de loisirs pour un  
 montant total de 79,61€ (procédure de surendettement)  
 Titre 548/2012 pour 57 € école de musique (procédure de surendettement)  
 Soit un montant total de 649,61 €"

Y a-t-il des questions ?  
 Qui est contre ?  
 Qui s'abstient ?  
 Je vous remercie.

**M. le Maire.**- Merci Monsieur Tissot.  
 Nous passons à la première commission avec Monsieur David Dussouillez.

## PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL, COMMUNICATION

### 6. Tableau des effectifs

**M. Dussouillez.**- Merci Monsieur le Maire.

"Le tableau des effectifs reprend l'ensemble des emplois permanents créés ou modifiés pour les besoins des services de la commune.

Les modifications ou créations interviennent tout au long de l'année, soit pour des raisons de promotion, soit pour des créations de service, soit pour régulariser des situations administratives. Dans ce dernier cas, il s'agit d'agents recrutés lors de départs à la retraite ou sur des remplacements d'agents titulaires indisponibles dont la situation ne peut être pérennisée dans l'immédiat au regard des exigences de bonne gestion.

Les derniers mouvements ont été soumis aux membres de la commission Sécurité, Personnel et Communication le 6 décembre dernier.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'une part d'approuver les créations, suppressions et modifications de poste suivantes sachant qu'elles sont nécessaires pour le bon fonctionnement des services :

MOTIF	SERVICE	EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CREE	DATE DE NOMINATION
INTEGRATION	FORMALITES ADMINISTRATIVES	Brigadier TC	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe TC	01/01/2017
RETRAITE	ECOLE DE MUSIQUE	A.E.A. principal de 1ère classe TC		01/09/2016
RETRAITE	ATELIERS MUNICIPAUX	Agent de Maîtrise TC		01/04/2016
RETRAITE	ATELIERS MUNICIPAUX	Agent de Maîtrise Principal TC		01/10/2016
RETRAITE	RESTAURANT MUNICIPAL	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe TC		01/12/2016

RETRAITE	ATELIERS MUNICIPAUX	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe TC		01/01/2017
RETRAITE	ECOLE	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe		01/02/2016
AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL	ECOLE	Agent spécialisé de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles 2 agents à 28/35 <sup>ème</sup>	Agent spécialisé de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles 2 agents à 35/35 <sup>ème</sup>	01/01/2017
AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL	ECOLE	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe 4 agents à 32/35 <sup>ème</sup>	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe 4 agents à 35/35 <sup>ème</sup>	01/01/2017

**M. Grenier.-** C'est pour harmoniser ces différents postes. On peut également dire que deux agents ont déjà choisi de travailler à 90 %, ils continueront donc à faire 32 heures. Ce sont deux agents qui ont des enfants en bas âge.

C'est surtout pour harmoniser leur situation car cela posait des difficultés au service pour recruter.

**M. Duprez.-** C'est une bonne décision.

**M. Dussouillez.-** C'est ce qui avait déjà été fait depuis quelques années pour des agents de Champa'loisirs.

**M. Duprez.-** Est-ce qu'on est toujours sur 35 heures ?

**M. Dussouillez.-** Oui.

**M. le Maire.-** Elles seront sur 35 heures parce qu'elles avaient 28 heures plus 7 heures complémentaires qui ne comptaient pas pour la retraite.

Ce sont des postes qui ont été montés petit à petit. Ce sont des choses qui remontent à des décennies pour certaines d'entre elles. On régularise tout et on met tout à 35 heures. Après, à elles de choisir si elles veulent rester à 32 heures, donc à 90 % ou 28 heures à 80 %. On est avec des contrats normaux.

**M. Dussouillez.-** Voilà pour ce tableau de fin d'année.

"Il s'agit d'autre part de valider le tableau des effectifs qui s'établira comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2017</b> <b>après reclassement</b>
---

GRADE	POURVUS	DONT TNC	DECOMPOSITION EFFECTIF TNC	NON-TITULAIRES	TITULAIRES
Enseignement artistique					
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	7	6	1 (6/20e)	0	7
			1 (8/20e)		
			1 (10/20e)		
			1 (4/20e)		
			1 (11/20e)		
			1 (18/20e)		
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1			0	1
Sous-total	8	6		0	8

Secteur administratif					
Adjoint administratif	5	2	2 (17,5/35e)	2	3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	7			0	7
Rédacteur	3	1	1 (14/35e)	1	2
Rédacteur principal de 1ère classe	2			0	2
Attaché	2			1	1
Attaché principal	3			0	3
Sous-total	22	3		4	18
Secteur animation					
Adjoint d'animation	8	2	1 (20/35e)	0	8
			1 (28/35e)		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2				2
Animateur principal de 2ème classe	1			0	1
Sous-total	11	2		0	11
Secteur police municipale					
Gardien	3			0	3
Brigadier	1			0	1
Brigadier chef principal	1			0	1
Chef de service de police municipale principale de 2ème classe	1			0	1
Sous-total	6			0	6
Secteur social					
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	3				3
Sous-total	3			0	3
Secteur sportif					
Educateur des A.P.S. principal de 1ère classe	1			0	1
Sous-total	1			0	1
Secteur technique					
Adjoint technique	33	11	1 (18,5/35e)	2	31
			1 (19/35e)		
			1 (20/35e)		
			1 (22,5/35e)		
			1 (23,5/35e)		
			1 (24/35e)		
			1 (26/35e)		
			2 (27/35e)		
			2 (28/35e)		
Adjoint technique principal de 2ème classe	18			1	17
Adjoint technique principal de 1ère classe	1			0	1
Agent de maîtrise	2			0	2
Agent de maîtrise principal	2			0	2
Technicien	3			0	3
Technicien principal de 1ère classe	1			0	1
Sous-total	60	11		3	57
TOTAL	111	22		7	104

Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

-----

### **7. Avenant à la convention avec l'Association Intercommunale de Réinsertion (AIR)**

**M. Dussouillez.-** "Par délibération du 14 avril 2016, le Conseil municipal a accepté d'adhérer à l'Association Intercommunale de Réinsertion (AIR).

Pour rappel, à travers la mise en place de partenariats avec les collectivités territoriales, cette association permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés professionnelles ou sociales de retrouver le chemin du travail.

La ville de Champagnole accueille ainsi, grâce à ce partenariat, deux personnes sur des postes au profit des services techniques de la ville (effectuant chacun 26 heures hebdomadaires).

A la suite de l'assemblée générale de l'association, en date du 15 juin 2016, il a été proposé une augmentation de 75 € par mois de la participation des communes au fonctionnement et l'accompagnement socio-professionnel.

Le nouveau coût pour la commune serait de 300 € mensuels pour un contrat de 26 heures hebdomadaires.

Les membres de la 1ère commission, après avoir émis un avis favorable lors de leur réunion du 6 décembre 2016, proposent aux élus du conseil municipal d'accepter le nouveau tarif et d'établir un avenant à la convention de partenariat actuelle, ainsi que d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents."

Cela ne fait pas longtemps que nous y adhérons mais ils ont eu une assemblée et ils ont voté une petite augmentation de leur cotisation.

Ce sont des personnes qui sont vraiment en rupture avec le monde du travail, cela permet donc de les réinsérer petit à petit dans une branche qui est dans leur spécialité et d'avoir un accompagnement socioprofessionnel avec cette association qui les suit tout au long de leur parcours. Le but étant bien sûr qu'ils retrouvent un CDI à plus ou moins long terme, plus vite ce sera, mieux ce sera pour eux.

Pour nous, le but n'est pas de renouveler ces contrats qui sont d'une durée de 6 mois, sachant que dès que ces deux personnes auront retrouvé un emploi, la ville pourra reprendre à nouveau des contrats avec cette association.

**M. le Maire.-** Il faut bien avoir en tête que nous ne faisons pas cela pour avoir du personnel à bon compte ou à bas prix. C'est-à-dire que c'est vraiment pour leur remettre « le pied à l'étrier ». Les deux personnes arrivent en fin de contrat. Nous avons rencontré les gens d'AIR avec David pour leur dire qu'on les reprenait. En effet, si ce n'était pas le cas, tout ce qui a été fait serait perdu. On leur signe donc à nouveau un contrat de 6 mois sachant que, dans 6 mois, ils ne devront plus être chez nous, il faut qu'ils aient retrouvé un travail à 35 heures ailleurs. Le but n'est pas qu'ils refassent 6 mois chez nous pour, ensuite, que cela ne serve à rien. Il y a donc tout un accompagnement qui se fait du côté d'AIR pour leur trouver autre chose. Pour ces personnes, le but est de retrouver au plus vite un emploi ailleurs. Nous sommes bien dans l'optique qu'ils n'iront pas au bout de ce contrat mais qu'ils trouvent un autre contrat de travail ailleurs.

**M. Duprez.-** Qu'ils n'oublient pas de certifier leurs compétences professionnelles s'ils en ont acquis de nouvelles. C'est important pour retrouver un emploi.

**M. le Maire.-** C'est l'association AIR qui s'en occupe.

Ensuite, nous en reprendrons deux, le but n'étant pas d'en prendre trop. Il vaut mieux en prendre deux et s'en occuper comme il convient, leur trouver un travail qui corresponde à leurs qualifications.

Je répète bien que le but n'est pas d'avoir de la main-d'œuvre à bas prix.

**M. Duprez.-** Est-ce que vous avez des questions ?  
Je passe au vote : quels sont ceux qui sont contre ?  
Y a-t-il des abstentions ?  
Merci.

-----

#### **8. Vidéo-protection : demande de subvention FIPD**

**M. Dussouillez.-** "La mise en place du système de vidéo-protection, approuvée il y a deux ans, se poursuit. La 3ème tranche sera réalisée en 2017 et les crédits sont inscrits au budget primitif.

Concernant le plan de financement, il est sollicité auprès de l'Etat au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) une subvention à hauteur de 40 % sur la somme de 47 344,00 € HT, soit un montant de 18 937,00 €. Le solde sera financé par les fonds propres de la ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce plan de financement et la demande de subvention au titre du FIPD. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

La troisième tranche concerne essentiellement les entrées et sorties de ville avec des caméras permettant d'identifier les plaques en plus de ce que les caméras actuelles peuvent identifier.

**M. Duprez.-** Nous n'avons pas changé d'avis par rapport à cette société de surveillance. Nous voterons donc contre.

**M. Dussouillez.-** C'était dans notre programme lors des élections. On continue donc l'application du programme.

**M. Duprez.-** Ce n'était pas dans le nôtre.

**M. Dussouillez.-** Quels sont ceux qui sont contre ? 4 oppositions.  
Y a-t-il des abstentions ?  
Merci.

**M. le Maire.-** Merci David.

---

### **TROISIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES**

#### **9. Attribution d'une subvention pour la Ronde du Jura**

**Mme Bailly.-** "Champagnole accueillera le samedi 28 janvier 2017 la course automobile « Ronde du Jura » et sera la base logistique et le point de départ de cet événement sportif.

L'événement est organisé conjointement par l'« ASA Jura » (affilié à la FFSA) pour la partie administrative et par « Autosport des Neiges » pour l'organisation technique.

Outre le soutien matériel qui sera apporté par la ville, la commune pourrait apporter un subventionnement financier à hauteur de 3 000 €.

Les membres de la commission Affaires Sportives ont donné un avis favorable lors de leur réunion du 28 novembre 2016. Ils proposent au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 3 000 € à « Autosport des Neiges » pour l'organisation de la Ronde du Jura."

Vous avez une fiche annexe qui vous donne diverses informations sur cet événement qui va se dérouler principalement sur le parking Cité Javel qui sera, dès le jeudi soir, en stationnement interdit, public interdit, jusque dans la nuit du samedi au dimanche, avec parc fermé des voitures, les pilotes, le parc des voitures « parade », le podium et le parc voiture « course », avec 160 concurrents. Le parc « assistance » sera sur le parking « Sernam » entre la gare et la rue de l'Égalité.

La course se déroulera le samedi 28 en application du règlement FFSA. La boucle est de 60 km comprenant trois épreuves spéciales chronométrées, route fermée non déneigée pour les spéciales, route ouverte et respect du Code de la route pour les liaisons.

Le tour de reconnaissance se fera à partir de 6 h 30.

1<sup>ère</sup> voiture « parade » à 8 h 47. Départ de la 1<sup>ère</sup> voiture rallye moderne à 9 h 47.

Chaque voiture réalise trois passages. L'arrivée finale aura lieu à 22 h 22. La remise des prix se fera à 23 h 40.

Une réunion relative à la présentation du rallye et au dispositif de sécurité a eu lieu en Préfecture le 5 décembre dernier.

Une commission de sécurité aura lieu sur le terrain mi-janvier.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

**M. le Maire.**- Merci Arielle.

---

## **QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **10. Achat de terrain**

**M. le Maire.**- "Lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la Ville de Champagnole avait établi un emplacement réservé, avec un objectif d'habitat, sur une unité foncière disponible rue Charles Péguy.

Après discussions, un accord est intervenu avec Madame Jacqueline Girod selon les termes suivants : la ville procède à l'acquisition des terrains cadastrés Section AI n° 179 et 180, d'une surface de 2 340 m<sup>2</sup>, au prix de 25 € le m<sup>2</sup> soit un total de 58 500 €.

Le prix est de 25 € le m<sup>2</sup> car le terrain est desservi par la voirie et les réseaux ; il y aura toutefois à créer les branchements particuliers pour viabiliser les parcelles.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette acquisition de terrain selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

---

## SIXIÈME COMMISSION : VIE SCOLAIRE, ÉVÉNEMENTIEL

### 11. Participation de la commune à une classe découverte (Ecole Hubert Reeves)

**M. Grenier.-** "L'école Hubert Reeves organisera une classe découverte à Malicorne (Yonne) du 8 au 12 mai 2017.

Le coût du séjour s'élèvera à 254,31 € par enfant et 26 enfants champagnolais sont concernés.

La commission Vie Scolaire et Périscolaire réunie le 22 novembre 2016 a donné un avis favorable à la participation de la commune.

Une aide financière est habituellement attribuée sous forme d'une prise en charge partielle de la facture, correspondant à 25 % du coût total de séjour, soit 1 288,63 €.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de cette aide."

Je vais vous donner quelques petits détails sur ce voyage. Les élèves des classes de CM2 de l'école Hubert Reeves vont effectuer ce voyage. A l'aller, ils visiteront le musée de l'électricité à Dijon. Durant le séjour, ils se rendront à Guédelon. Pour ceux qui connaissent, c'est un endroit où on reconstruit un site médiéval, donc un château avec des techniques médiévales. Ils participeront à des ateliers. Ils visiteront également les carrières d'Aubigny et rencontreront Monsieur Hubert Reeves qui vit à proximité.

Au retour, ils s'arrêteront sur le site d'Alise-Sainte-Reine (fouilles archéologiques et site d'interprétation de la bataille d'Alésia). C'est un très beau voyage.

Avez-vous des questions ?

**M. Duprez.-** On a fait des multiplications. Nous sommes 34,31 que multiplie 26, ce qui fait 66,1206 et 25 % de 66,1206 font 1 653. Là, on est à 1 288,63.

**M. Grenier.-** C'est hors coût du transport.

**M. Duprez.-** Si nous n'avons pas toutes les données d'énoncées, on ne peut pas trouver la solution !

**M. Grenier.-** Traditionnellement, sur les voyages scolaires, on applique toujours cette règle qui veut qu'on ne prenne pas en charge les transports mais le coût du séjour et de l'hébergement. J'imagine que c'est parce qu'à une époque il y a eu des dépenses un peu exponentielles.

**M. Duprez.-** Nous avons simplement fait une règle de trois. Mais si l'énoncé est faux, il est difficile de pouvoir faire le calcul.

**M. le Maire.-** Merci, Monsieur Grenier, pour ces précisions.

**M. Grenier.-** Je passe au vote : qui est contre ce voyage ?

Qui s'abstient ?

Merci.

---

## NEUVIÈME COMMISSION : JEUNESSE, ÉVÉNEMENTIEL

### 12. Renouvellement de la convention de partenariat avec « Côté pour »



**M. Grenier.-** "La convention signée entre la commune, l'association Côté Cour et la Ligue de l'Enseignement est arrivée à échéance en juin 2016.

Cette convention prévoit la programmation et l'organisation de spectacles vivants ayant une valeur artistique en direction des jeunes publics sur le temps scolaire.

Pour l'année 2016-2017, trois spectacles avec deux représentations seront programmés au mois de mars et de mai.

La participation financière demandée à la commune pour l'année 2017 correspond à l'équivalent de 466 places à 10 € soit 4 660 € ainsi qu'à la mise à disposition de l'Oppidum. Une majoration de 1 € par place a été appliquée, ce qui augmente la part de la commune de 466 €.

Par ailleurs, les élèves dont les classes sont affiliées à La Ligue de l'Enseignement bénéficient toujours d'un tarif de 4 € par enfant au lieu de 5 €.

Les membres de la commission Jeunesse, Événementiel, réunis le mardi 22 novembre 2016 ont émis un avis favorable pour la reconduction de la convention dans les termes précisés ci-dessus.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le renouvellement de cette convention et autoriser le Maire à signer les documents nécessaires."

Quelques petites explications. Il y a effectivement trois spectacles qui sont à programmer : 15 et 16 mars à l'Oppidum, le titre du spectacle est « Mais je suis un ours », les 20 et 21 mars « Mon frère ma princesse », les 8 et 9 mai 2017 « Pop up ».

En général, on s'assure que toutes les places sont bien utilisées et il y en a souvent même un petit peu plus qui sont utilisées. Traditionnellement, on peut dire que ces spectacles sont de grande qualité.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci pour eux.

-----

### **13. Attribution de subventions (Questions de Parents et Champ'Accordéon)**

**M. Grenier.-** "Les associations Questions de Parents et Champ'Accordéon ont sollicité par courrier la commune en vue d'obtenir une subvention d'aide au fonctionnement.

Après examen des deux demandes, les membres de la commission Jeunesse, Événementiel, réunis le 22 novembre 2016, ont été favorables à l'attribution d'une subvention d'un montant de 100 € pour l'association Questions de Parents et d'une subvention de 150 € pour l'association Champ'Accordéon.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces deux subventions."

Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour eux.

---

## **HORS COMMISSION**

### **14. Fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant municipal : approbation des marchés**

**M. le Maire.-** Monsieur Aubert est parmi nous ce soir afin que vous puissiez le questionner. Ce sont des marchés importants.

"L'appel d'offres fait l'objet d'un encadrement juridique important et de multiples documents composent le dossier :

- Le Règlement de la Consultation,
- Le Mémoire Technique général à renseigner,
- La Note environnementale à renseigner,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à tous les lots,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) commun à tous les lots (encadrement de la conformité des produits, la traçabilité, la composition, etc...)
- L'acte d'engagement et ses deux annexes, à renseigner
- L'annexe d'information « Circuits courts »,
- Le Devis Quantitatif Estimatif valant Bordereaux de Prix Unitaires propre à chaque lot,
- Les fiches techniques détaillées de l'ensemble des produits
- La fiche de renseignement sur les jours de livraison et délais
- Pièces de la candidature, agrément sanitaire, justification des capacités professionnelles, techniques et financières

L'ensemble du marché est décomposé en 13 lots, comme indiqué dans le tableau ci-dessous conformément à l'article 80 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics

Les prestations sont réparties en 13 lots, comme suit :

Lots N°	Intitulés	Nomenclature Européenne CPV associée	Montant estimé annuel
1	<b>EPICERIE ET PRODUITS DESHYDRATES</b>	15800000-6 15000000-8	35 000 €
2	<b>BOISSONS</b>	15900000-7 15930000-6	10 000 €
3	<b>FRUITS ET LEGUMES FRAIS</b>	15300000-1	28 000 €
4	<b>LEGUMES FRAIS BIO</b>	15300000-1	16 000 €
5	<b>LEGUMES SURGELES BIO</b>	15896000-5	10 000 €
6	<b>PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES</b>	15550000-8	17 000 €
7	<b>FROMAGES LABELLISES</b>	15550000-8	10 000 €
8	<b>SURGELES</b>	15896000-5	57 000 €
9	<b>VIANDE FRAICHE BOVIN / OVIN</b>	15110000-2	28 000 €
10	<b>VIANDE FRAICHE DE PORC</b>	15110000-2	25 000 €
11	<b>VIANDE FRAICHE BIO</b>	15110000-2	15 000 €
12	<b>VOLAILLE FRAICHE</b>	15112000-6	20 000 €
13	<b>CHARCUTERIE</b>	15131120-2	12 000 €

Soit une estimation annuelle maximum d'environ 283 000 € HT pour l'ensemble des lots.

Les montants sont indicatifs et n'engendrent aucune obligation d'achat.

Chaque lot fait l'objet d'un marché séparé.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- 1- **Qualité des produits** : appréciée à partir de l'étude des fiches techniques des produits
- 2- **Prix** : apprécié à partir du montant estimé de l'offre tel que résultant du Devis Quantitatif Estimatif valant Bordereau de Prix Unitaires

- 3- **Livraisons** : Sont pris en considération et notés : Les délais de livraison pour les produits standards ; Les délais proposés en cas de dépannage, ou en cas de remplacement de produit suite à un refus pour non-conformité de la marchandise livrée ; Le nombre de jours de livraison par semaine ; L'existence ou non de commande minimum
- 4- **Performances environnementales et développement durable** : critère notamment évalué à partir des pièces produites avec la note environnementale ; le pourcentage de produits du BPU que le candidat est capable de fournir en utilisant 1 intermédiaire au plus (annexe « Circuits courts ») ; Le traitement des déchets, les méthodes de recyclage proposées dans le cadre du marché ; Les engagements pris par le candidat en faveur du développement durable : investissement, filières utilisées, cahier des charges dans la sélection des fournisseurs, éco conduite, etc.

La pondération des critères varie selon le lot."

Monsieur Aubert, qui va bientôt nous quitter pour une retraite bien méritée, selon la formule consacrée, va nous expliquer comment il pratique avec tous ces adjudicataires.

**M. Aubert.**- En général, ce sont toujours les mêmes sociétés, de grosses sociétés, qui répondent aux appels d'offres. Les plus petits fournisseurs n'ont pas de service juridique etc., sachant que ce sont de gros dossiers à remplir. Ils ne les remplissent donc pas. Cela ne nous empêche pas de travailler avec eux.

En général, au restaurant municipal, on travaille uniquement des produits français, des produits dont le fournisseur est le plus proche possible de notre site. Je prends l'exemple de la viande qui est uniquement de la viande franc-comtoise, en bœuf ou en porc. Pour les poulets, on travaille avec des poulets de Louhans. On essaie de travailler le plus près possible. Pour les bananes, ce n'est pas possible mais, en général, on travaille le plus possible avec de petits fournisseurs locaux, notamment pour le fromage à Pont du Navoy, Champagnole, etc. On travaille beaucoup, pour les produits frais, avec des fournisseurs de Louhans, surtout pour des produits le plus près possible de la consommation.

En ce qui concerne les produits bio, il est très difficile d'en avoir. Je trouve que cela n'a aucun intérêt de commander des produits bio à Dijon, par exemple, qui vont peut-être être produits dans le Nord ou à l'étranger. Je préfère travailler avec des produits régionaux sachant qu'il y a moins de transport.

Pour les produits bio, je travaille le plus possible avec le GAB 39 qui sont des producteurs en bio du Jura, sachant qu'on est toujours limité au niveau approvisionnement. Ce qui fait qu'on peut faire peu d'achats en bio en viande et en légumes.

Sinon, pour ce qui est du restaurant municipal, tout est trié à la base, mis dans les bacs de compost. On limite au maximum les déchets.

Sinon, pour les appels d'offres, ce sont pratiquement les mêmes fournisseurs qui nous servaient jusqu'alors, mais au moins c'est formalisé.

**M. le Maire.**- C'était une obligation puisque nous nous étions fait rattraper par la Cour des comptes.

J'ai une précision à apporter. L'intérêt ici est d'avoir trois fournisseurs. Prenons la volaille fraîche, par exemple, il y a SDA VOLAILLE, SERVIDIS, TRANSGOURMET. Ils appellent avant de confectionner les menus pour connaître les promotions qu'il va y avoir sur tel ou tel produit, sachant que les tarifs peuvent quasiment passer du simple au double. Il y a des fournisseurs qui sont des promotions par moments. Les achats se font aussi en fonction des promotions. C'est pour cette raison qu'il est utile d'avoir trois fournisseurs afin d'avoir les fournitures au meilleur prix.

**Mme Ramé.**- Mais de bonne qualité.

**M. le Maire.-** Evidemment ! Le premier critère est celui de la qualité.

**M. Duprez.-** Je vais manger de temps en temps au restaurant municipal, il est vrai que tous ceux que j'y amène sont satisfaits, il n'y a pas de souci de ce côté-là.

Par contre, je regarde la viande fraîche et je ne vois rien qui vient de l'abattoir de Champagnole. Ceci m'inquiète un petit peu.

**M. Aubert.-** Comme je l'ai dit tout à l'heure, les petits producteurs ne peuvent pas se présenter aux appels d'offres. Ceci ne nous empêche pas de travailler avec eux. Je travaille avec l'abattoir pour pas mal de viande, comme je travaille avec les pommes à Seillères. Ils ne peuvent pas répondre aux appels d'offres avec les critères qui sont demandés.

**M. Duprez.-** Ils sont bloqués par les cahiers des charges.

**M. Aubert.-** On travaille tout de même avec eux. C'est 10 % d'achats hors marchés, ce sont donc tous ces petits producteurs.

**M. Duprez.-** Ce serait dommage de les écarter.

**M. le Maire.-** L'abattoir de Champagnole fournit donc également le restaurant municipal.

**M. Aubert.-** On n'a pas inclus le pain car on travaille uniquement avec les boulangers de Champagnole. En passant un marché de pain, il était certain que c'était une usine à pain qui allait répondre avec de meilleurs critères et donc avoir le marché facilement en étant moitié moins cher.

**M. Duprez.-** Merci pour les précisions.

**M. le Maire.-** Y a-t-il d'autres questions ?

**M. Leng.-** La provenance de ces produits est-elle uniquement française ?

**M. Aubert.-** Oui, uniquement. On ne travaille qu'avec des produits français. Toutes les viandes sont françaises. Comme je le disais tout à l'heure, le bœuf et le porc sont du local, c'est de la viande franc-comtoise, appellation porc franc-comtois.

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer l'accord cadre au marché et toutes les pièces nécessaires aux entreprises retenues.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

#### **15. Attribution d'une subvention pour l'organisation de la Tram Jurassienne**

**M. le Maire.-** "Le samedi 25 et le dimanche 26 juin 2016, la 28ème édition de la Tram'Jurassienne a réuni près de 4500 personnes.

Considérant l'ampleur de cet événement dont Champagnole est le cœur, la commune en est l'un des partenaires principaux.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 12 500 € à l'association « Tram'jurassienne Club », au titre du soutien de la commune à l'organisation de l'édition 2016 de la Tram'jurassienne."

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

### **16. Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté de communes Champagnole porte du Haut Jura**

**M. le Maire.**- Monsieur le Président, que nous avons l'honneur d'avoir parmi nous, va se faire un plaisir de nous raconter tout cela.

**M. Pernot.**- Conformément aux dispositions de l'article R241-18 du code des juridictions financières, vous avez pu prendre connaissance du rapport d'observations définitives de l'examen de gestion (de 2007 à 2014) établi par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bourgogne Franche-Comté (transmis par courrier reçu le 27 juillet dernier).

Le rapport est axé essentiellement sur le Débat d'Orientation Budgétaire, la fiabilité des comptes, l'analyse financière, la gestion de l'abattoir et la compétence tourisme.

La Chambre nous a fait trois recommandations principales :

1° Concernant le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), la Chambre a examiné les documents préparatoires transmis aux conseillers communautaires pour les DOB 2009 à 2015.

La 1<sup>ère</sup> recommandation c'est, je cite : « d'expliquer les perspectives budgétaires à l'occasion des Débats d'Orientations Budgétaires, en tenant compte des engagements pluriannuels envisagés ».

Nous l'avons fait dans le détail de 2010 à 2013, puis nous avons axé le DOB sur la baisse des dotations en 2014-2015, ce qui nous avait semblé légitime dans le contexte de l'époque.

Charge à nous d'en prendre acte et d'étoffer les prochains DOB, en intégrant la notion « d'engagements pluriannuels », une analyse plus fine de notre dette ainsi que l'évolution des dépenses de personnel.

De toute façon, la fusion avec la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy nous conduira à définir une prospective budgétaire basée sur un état des lieux fiscal et patrimonial au 31 décembre 2016.

2° Pour la fiabilité des comptes, la Chambre constate que les efforts ont été faits et qu'il reste quelques améliorations à apporter pour améliorer la qualité comptable.

Concernant le budget assainissement, la Chambre, je cite : « s'interroge sur la sincérité de la prévision des redevances à percevoir au BP 2015 ».

763 669 € de redevances d'assainissement étaient inscrites au BP 2015 et nous avons perçu 779 062 €, les prévisions 2015 étaient donc bien sincères. C'est donc simplement le fait d'un décalage de recettes entre 2014 et 2015.

Pour, je cite toujours : « l'absence de contribution du budget annexe au budget principal » qui concerne en fait le remboursement de frais de personnel, je signale simplement que cette absence est liée à un programme de travaux très faible en 2015 (28 500 € au CA 2015) rendu nécessaire afin de ne pas augmenter la taxe d'assainissement.

Le service financier poursuit la mise en conformité de la comptabilité, avec le concours et l'appui des services de la Trésorerie.

3° Nous arrivons maintenant à l'analyse financière effectuée par la CRC. Je ne vais pas rentrer dans le détail.

Dans une première partie, la Chambre consolide les résultats du budget principal et des budgets annexes.

De 2009 à 2013, les produits de gestion ont augmenté de 4,2 %

De 2011 à 2014, les ressources fiscales augmentent de 12,8 % et le produit des impôts locaux augmente de 38,7 % contre 21,2 % pour les EPCI de même strate.

Comme je l'ai souligné au conseil communautaire, depuis la mise en place de la baisse des dotations d'Etat (500 000 € de moins sur les 10 dernières années), nous ne devons maintenant plus compter que sur nous-mêmes, jusqu'à envisager à plus ou moins long terme la disparation totale de ces dotations.

C'est pour cela qu'il est primordial de conforter et de développer les bases fiscales, en poursuivant le développement de la population et du tissu industriel et commercial.

Pour la CFE (cotisation foncière des entreprises), le produit a augmenté de 13,6 % de 2011 à 2014 et le taux (18.6 %), à la différence de la TH est inférieur au taux moyen régional (23,99 %) et national (21,24 %).

Concernant les autres impôts, la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) a augmenté de 33,4 %.

La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) a bien progressé jusqu'en 2014 (805 823 €),

Elle a baissé en 2015 (783 000 €) et se redresse en 2016 (876 000 €).

L'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) augmente régulièrement.

La Chambre constate que le produit de la fiscalité économique est devenu supérieur au produit des ménages en 2015.

Concernant la baisse des dotations, la Communauté de communes a été impactée plus que les EPCI qui ont un CIF (coefficient d'intégration fiscal) plus élevé, mais je ne vous apprends rien, nous avons perdu 320 000 € de dotation d'intercommunalité de 2010 à 2014.

L'analyse des charges de gestion consolidée indique une progression de 13,1 % entre 2009 et 2014.

C'est satisfaisant, même si la Chambre considère que la mutualisation des services est limitée.

La Chambre remarque que la capacité d'autofinancement affiche un niveau satisfaisant, même si elle devrait se réduire suite aux emprunts souscrits pour financer le centre aquatique.

Ainsi, notre CAF élevée nous a permis de financer les investissements en limitant l'emprunt.

La Chambre recommande cependant de « rétablir notre taux d'autofinancement, en baisse depuis 2 ans, dans le cas d'un important effort d'investissement pour l'avenir ».

L'encours de la dette consolidé qui s'élève à 18,1 millions d'euros et la capacité de désendettement sont satisfaisants.

En conclusion, la Chambre nous incite à planifier nos investissements afin de tenir compte d'un dynamisme moindre de la fiscalité économique et de la baisse des dotations.

4° La gestion de l'abattoir : c'est le « gros morceau » du rapport (page 21 à 42 soit la moitié).

Je remercie les magistrats de cette analyse complète et sans nul doute pertinente de l'activité, dont vous avez pu prendre connaissance avec intérêt.

Fort heureusement, nous n'avons pas attendu le contrôle de la CRC pour vous informer de la gestion sur le fil du budget abattoir depuis sa construction.

A ce sujet, précisons que le tonnage 2015 s'élève à 1 470 tonnes dont 1 030 tonnes pour profil export.

Nous avons étudié toutes les mesures qui auraient pu nous permettre de regagner un peu

de marge supplémentaire en fonctionnement, afin de se couvrir en cas de baisse d'activité.

Sans rentrer dans le détail, nous avons sollicité les banques pour une renégociation des deux emprunts en cours, l'un en francs suisse à taux variable et l'autre à taux fixe.

Contractuellement, les frais de renégociation et de perte de change sont rédhibitoires (500 000 € de frais pour renégocier l'emprunt du Crédit Agricole à taux fixe).

Nous avons également envisagé de rembourser une partie du capital restant par anticipation, mais l'excédent d'investissement disponible se réduit chaque année du fait de certains travaux d'aménagement effectués depuis 2 ans rendus obligatoires pour la poursuite de l'activité.

La communauté de communes a pris acte de la recommandation n°2 qui « recommande au président de rédiger un nouveau cahier des charges en actualisant les références juridiques et en établissant un programme prévisionnel d'investissement adossé à un plan de financement. »

Cette recommandation a déjà été suivie dans le cadre de la rédaction du nouveau cahier des charges de la DSP en cours (du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 septembre 2025).

5° le secteur du tourisme.

La Chambre, après avoir établi un état des lieux de la compétence et des relations entre la communauté de communes, le SIDANEP et l'Office de tourisme, préconise je cite « d'établir une convention plus précise sur les actions, objectifs et résultats attendus de l'Office de tourisme du Jura Monts Rivières en contrepartie des financements accordés. »

Cette recommandation provient, je cite « d'un constat de carence » entre les actions programmées en 2011 et qui ont du mal à se concrétiser et qui se décalent d'une année sur l'autre.

Force est de constater que l'évolution de la contribution intercommunale à l'Office de tourisme (87 952 € en 2009 pour 123 890 € au BP2015) aurait dû nous inciter à contractualiser d'une façon plus précise les objectifs à atteindre et leur réalisation.

La Chambre souligne également le manque de dynamisme de la taxe de séjour (27 865 € de perçus en 2007 pour 29 861 € en 2014).

Ce constat proviendrait, selon la Chambre, d'une méconnaissance du parc d'hébergement touristique.

En outre, l'affectation de la recette devrait être plus précise et les dépenses devraient être affectées en fonction des priorités restant à définir.

Enfin, il nous est recommandé de conventionner avec les communes hébergeant les sites touristiques importants (site d'escalade du Morillon, site de la Billaude et Source de la Saine) afin d'organiser et de maintenir un « niveau d'exigence suffisant en matière de fonctionnement et de maintenance des équipements touristiques ».

Pour conclure de la même manière qu'au conseil communautaire, je partage entièrement l'avis de la Chambre et il faut conforter le pouvoir décisionnaire des élus dans le mode de gestion de cette compétence.

Voilà en quelques mots un résumé succinct de ce premier examen des comptes communautaires par la Chambre régionale des comptes de Bourgogne Franche Comté.

Pour terminer, je note avec satisfaction que les finances de notre communauté de communes sont saines et que les trois recommandations qui nous sont notifiées le sont plus sur la forme que sur le fonds.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition. Il n'y en a pas, c'est très bien.

**M. le Maire.**- Nous avons juste à en prendre connaissance. Merci Clément.

-----

## **17. Désignation d'un représentant de la commune pour l'achat de la résidence du Mont Rivel**

**M. le Maire.**- Nous avons déjà délibéré pour l'acheter à l'euro symbolique.

"Par délibération du 28 juin 2016, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition par la commune de Champagnole, à l'euro symbolique, de l'ensemble immobilier de la résidence Mont-Rivel appartenant au CCAS.

Le maire, qui est aussi président du CCAS, ne peut toutefois pas signer en sa seule personne l'intégralité des pièces. Afin de finaliser le processus, un représentant de la commune doit être mandaté pour signer les actes notariés et documents nécessaires.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner le 1er adjoint au maire, Monsieur Dussouillez, comme représentant de la commune pour cette transaction et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires. "

Nous allons absolument signer en cette fin d'année afin que ce soit clair dans les comptes de l'an prochain. On a rendez-vous mardi ou mercredi. Ne pouvant pas signer pour les deux, je vous demande de désigner David Dussouillez pour signer pour la Ville l'achat au CCAS de la résidence Mont Rivel.

Qui est contre ?

**M. Duprez.**- Nous ne nous y opposons pas.

**M. le Maire.**- Une belle unanimité !

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

### **18. Désignation d'un conseiller communautaire**

**M. le Maire.**- Le 20 décembre prochain, il y aura un nouveau Conseil municipal pour la désignation d'un conseiller communautaire. Je l'avais mis à l'ordre du jour d'aujourd'hui mais l'arrêté du Préfet désignant la proposition du Conseil communautaire va être signé et daté du 16 décembre afin qu'il n'y ait pas de prise de risque au niveau des dates. Il avait jusqu'au 15 pour signer, ce qui tombait bien puisque c'est aujourd'hui. Malheureusement, le Préfet date du 16. Nous ne pouvons donc pas délibérer aujourd'hui pour nommer un nouveau conseiller communautaire puisque, du fait de la répartition, il y en aura un de plus sur Champagnole. Le conseil communautaire doit se réunir le 9 janvier. Considérant, à rebours, 5 jours francs, sachant qu'il ne faut pas compter le 9 et le jour d'envoi, il faudrait que nous nous réunissions le 3 janvier au maximum pour élire le nouveau conseiller communautaire. Nous avons choisi la date du 20 décembre.

Mesdames et Messieurs les élus, je vous demande que nous soyons au moins 15, qu'il y ait le quorum pour désigner un nouveau conseiller communautaire.

**Mme Ramé.**- Je ne serai pas là.

**M. le Maire.**- Je sais qu'il y en aura pas mal qui seront absents mais il faut que nous soyons 15.

Nous allons très certainement proposer la candidature de Monsieur Pascal Tissot.

Ce sera un Conseil municipal de 10 minutes mais qui est obligatoire.

Si le Conseil communautaire n'est pas réputé complet, la Com'com ne peut pas se réunir le 9 janvier pour élire son président et ses vice-présidents. On reprend tout à zéro.

Qui pense être présent le 20 décembre ? 15.

On s'arrangera donc pour être 15 puisque le quorum est à 15.

-----



### Questions diverses

**M. le Maire.**- Je donne la parole à Véronique Delacroix qui va nous parler des bureaux de vote.

**Mme Delacroix.**- Je veux vous indiquer que nous avons procédé à la création d'un cinquième bureau de vote. C'est le bureau de vote qui va se situer à l'annexe de l'école Jules Ferry, rue de Verdun, dans l'ancien centre social des Pléiades. C'est motivé par le fait qu'il convient de désengorger le bureau de vote de l'Hôtel de Ville et celui de Valentenouze qui commencent à être vraiment trop importants. Ce qui fait qu'à Jules Ferry, on sera tout de même à 1 100 votants, ce qui va donc vraiment faire baisser le nombre de votants de l'Hôtel de Ville qui était à 1 600 et celui de Valentenouze qui était à 1 500, donc également trop important.

Ceci m'amène également à vous dire qu'il faudra plus de monde pour tenir les bureaux de vote, sachant que l'année 2017 est en cela relativement chargée. Donc réservez bien tous vos week-ends d'élections parce que vous serez sollicités.

**M. le Maire.**- Une petite précision : ce n'est pas par choix. La préfecture nous a incités à réduire parce que, normalement, c'est 1 000 votants par bureau de vote. On était à 1 500 et 1 600. Lors des dernières élections, il manquait les résultats de Champagnole et de Saint-Claude qui sont des gros bureaux de vote, c'est pour cette raison que cela a donné lieu à un cinquième bureau de vote à Champagnole.

**Mme Delacroix.**- C'est cohérent. Après, il y aura une communication assez importante à ce sujet. 2017 est une année de révision, vous allez donc tous recevoir une nouvelle carte d'électeur. Les personnes qui seront concernées par le changement auront un petit mot voyant avec leur carte. Il y aura également un article dans Champa'Mag.

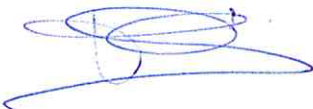
**M. le Maire.**- Voilà pour la première question diverse.

Y en a-t-il d'autres ? Pas de questions diverses.

Je vais donc lever la séance. Je vous convie au verre de l'amitié.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 h 22.

La Secrétaire de Séance  
**Sandrine BADOR**



Le Maire,  
**Guy SAILLARD**



